



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination : étudiants s'engageant dans des cursus universitaires à l'étranger

Question écrite n° 38569

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le calendrier vaccinal des jeunes adultes et notamment des étudiants en mobilité. Selon une étude menée par Campus France, le nombre d'étudiants en mobilité a augmenté de 50 % entre 2011 et 2016. Ils sont de plus en plus nombreux à effectuer une partie de leur cursus à l'étranger. Si la crise sanitaire rend difficile les déplacements en raison de la fermeture des frontières, certains ne renoncent pas à suivre un cursus à l'étranger. Toutefois, de nombreux jeunes Français souhaitant bénéficier du vaccin contre la covid-19 sont inquiets quant à leur prise en charge avant leur départ. Selon le ministère de la santé, l'ouverture de la vaccination aux jeunes adultes est prévue pour le 15 juin 2021, une date qui est pour l'heure, indicative. Toutefois, même si ce calendrier est respecté, les délais entre la première et la seconde injection ne permettront pas à certains étudiants de bénéficier du vaccin avant leur entrée sur un territoire étranger. Par exemple, si un jeune adulte reçoit une première dose le 15 juin, la deuxième sera prévue le 27 juillet. Des délais qui ne permettront pas à certains étudiants d'en bénéficier au regard des modalités d'inscription dans certains établissements qui demandent une arrivée sur le territoire dès le début du mois de juillet. Ces jeunes étudiants ne souhaitent pas renoncer à cette opportunité que représente un cursus à l'étranger. C'est pourquoi ils demandent à bénéficier d'une dérogation afin d'être vaccinés avant leur départ. Elle l'interpelle sur cette question et lui demande s'il entend répondre favorablement à cette proposition.

Texte de la réponse

La possibilité d'accéder à la vaccination s'il reste des créneaux libres du jour pour le lendemain a été octroyée aux personnes majeures quel que soit leur état de santé dès le 12 mai 2021. L'ouverture généralisée de la vaccination à toute personne majeure sans restriction de prise de rendez-vous, initialement prévue au 15 juin 2021, a quant à elle été avancée au 31 mai 2021. En outre, il a été annoncé le mardi 15 juin que le délai d'espacement entre la réception de deux doses de vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna pouvait être réduit à 21 jours, afin d'assouplir les modalités de complétion du schéma vaccinale. Ces mesures ont donc permis de favoriser l'accès anticipé à la vaccination pour les étudiants en mobilité.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38569

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3597

Réponse publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7999